

Commission Paritaire Nationale

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE des entreprises de commerce, de location et de réparation

- de tracteurs, machines et matériels agricoles
- de matériels de travaux publics, de bâtiment et de manutention
- de matériels de motoculture de plaisance, de jardin et d'espaces verts

Monsieur Jean-Denis COMBREXELLE
Direction des relations du travail et de
l'emploi
39/43 Quai André Citroën
75902 PARIS CEDEX 15

Paris, le 16 mai 2012

Objet : Délibération de la commission paritaire relative à l'objectif global chiffré de maintien dans l'emploi des salariés âgés prévu par l'accord du 15 juillet 2009 relatif à l'emploi des séniors

Monsieur le directeur,

L'accord relatif à l'emploi des séniors signé le 15 juillet 2009, étendu le 26 janvier 2010, fixe l'objectif d'augmenter d'un tiers sur trois ans, le pourcentage de salariés âgés, soit de le passer de 7,3 % à 9,7%.

Dans le cadre du suivi de l'accord du 15 juillet 2009, le régime de prévoyance de la branche AG2R est intervenu à la demande des partenaires sociaux de la branche, pour réaliser un état des lieux.

Le suivi de la réalisation de l'objectif s'opère notamment via l'indicateur de l'âge moyen des salariés et leur répartition par tranche d'âge et par sexe. Celui-ci s'avère concluant puisque le nombre de salariés âgés (de 50 à 54 ans) dans les entreprises de 50 à 300 salariés pour l'année 2010 est de 10,9 % pour le personnel masculin et 9,8 % pour le personnel féminin. Ce document a été transmis aux partenaires sociaux lors de la commission paritaire du 24 janvier 2012 et figure en pièce jointe.

Les partenaires sociaux ont souhaité porter à votre connaissance ce résultat et vous indiquer que l'objectif, prévu par l'accord de branche, était atteint.

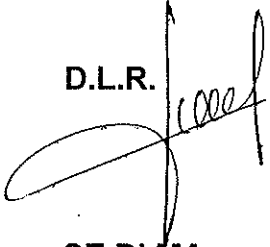
Vous souhaitant une bonne réception de ces documents et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer Monsieur le directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

PJ : suivi de la réalisation de l'objectif

../...

Entre d'une part :

D.L.R.



Fédération Nationale des Distributeurs, Loueurs et Réparateurs de Matériels de Bâtiment, de Travaux Publics et de Manutention, représentée par Patrice DURET

SE.DI.MA.

Syndicat National des Entreprises de Service et de Distribution du Machinisme Agricole, représenté par Armand GUENON

S.M.J.

Union Nationale des Spécialistes en Matériels de Parcs et Jardins, représentée par Stéphane Soes

F.N.A.R.

Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en milieu Rural représentée par A. FORTOUL

Et d'autre part :

C.F.D.T.

Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie, représentée par Jean STAURIES

C.F.E. - C.G.C.

Fédération des Cadres de la Métallurgie, représentée par Mr RENAULT JEAN. CLAUDE

C.F.T.C.

Fédération Nationale CFTC des syndicats de la Métallurgie et Parties Similaires, représentée par JUNG Valérie

F.O.

Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie, représentée par Mme Aude PINGUENET

C.G.T.

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie, représentée par Alcal Amar

C.S.N.V.A.

Chambre Syndicale Nationale des Voyageurs Représentants et Cadres de Vente de l'Automobile, de l'Aviation, de la Motoculture, du Cycle des Accessoires et Industries annexes, représentée par M. Michel Sicliens

Entreprises de 50 à 300 salariés

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE

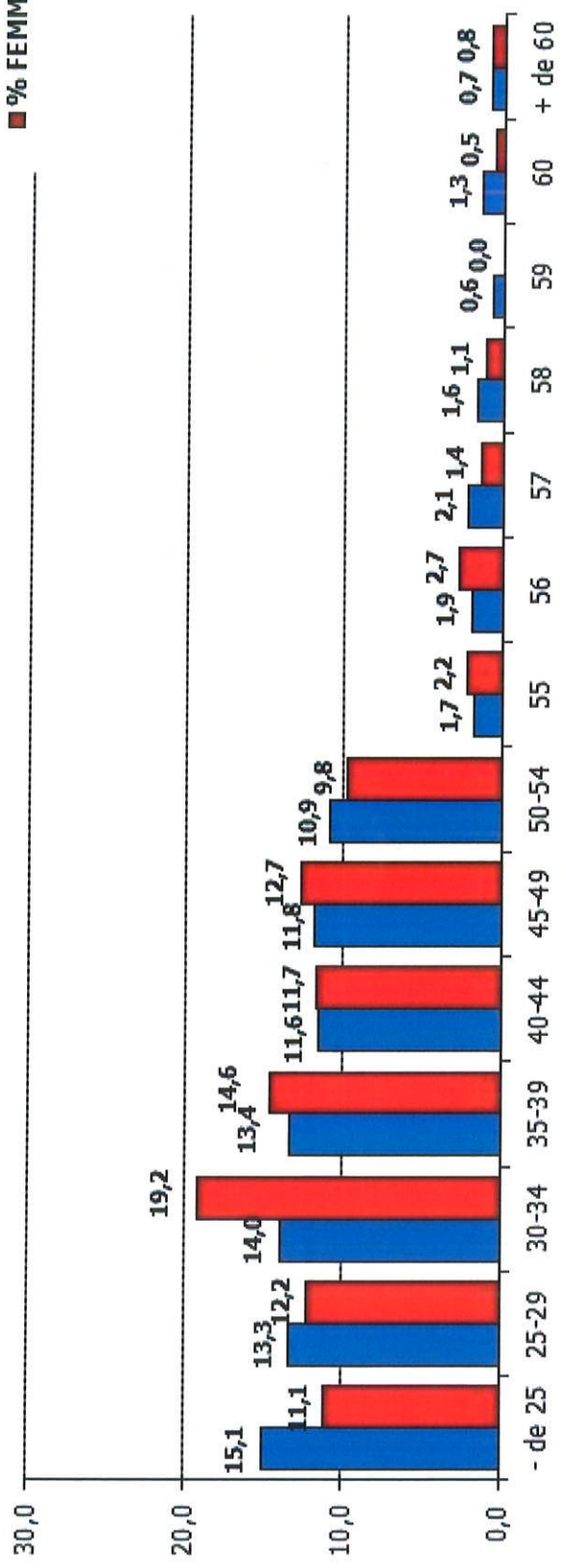
Age	Pourcentage Personnel Masculin	Pourcentage Personnel Féminin
<i>Inférieur à 25 ans</i>	15,1%	11,1%
<i>de 25 à 29 ans</i>	13,3%	12,2%
<i>de 30 à 34 ans</i>	14,0%	19,2%
<i>de 35 à 39 ans</i>	13,4%	14,6%
<i>de 40 à 44 ans</i>	11,6%	11,7%
<i>de 45 à 49 ans</i>	11,8%	12,7%
<i>de 50 à 54 ans</i>	10,9%	9,8%
<i>55 ans</i>	1,7%	2,2%
<i>56 ans</i>	1,9%	2,7%
<i>57 ans</i>	2,1%	1,4%
<i>58 ans</i>	1,6%	1,1%
<i>59 ans</i>	0,6%	0,0%
<i>60 ans</i>	1,3%	0,5%
<i>Supérieur à 60 ans</i>	0,7%	0,8%

REPARTITION PAR TRANCHE DE SALAIRE

Salaire mensuel	Pourcentage Personnel Masculin	Pourcentage Personnel Féminin
<i>Inférieur à 900 €</i>	2,2%	2,4%
<i>de 900 à 1 099 €</i>	0,9%	3,8%
<i>de 1 100 à 1 299 €</i>	1,9%	3,8%
<i>de 1 300 à 1 499 €</i>	2,9%	10,6%
<i>de 1 500 à 1 699 €</i>	7,5%	16,5%
<i>de 1 700 à 1 899 €</i>	13,3%	15,5%
<i>de 1 900 à 2 099 €</i>	14,1%	13,8%
<i>de 2 100 à 2 299 €</i>	11,3%	9,5%
<i>de 2 300 à 2 499 €</i>	10,0%	8,7%
<i>de 2 500 à 2 699 €</i>	6,8%	4,9%
<i>de 2 700 à 2 899 €</i>	6,2%	3,5%
<i>de 2 900 à 3 099 €</i>	4,1%	0,5%
<i>Supérieur à 3 099 €</i>	18,9%	6,5%

REPARTITION DES SALARIES selon leur tranche d'âge

■ % HOMMES
■ % FEMMES



TRANCHE D'AGE

P O U R C E N T A G E